

CONCOURS PSYCHOMOTRICIEN

Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales

Posté par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 9:00:09

Missions : La profession de **psychomotricien** s'exerce dans le cadre de la rééducation en direction principalement des personnes handicapées ou accidentées. Le **psychomotricien** est habilité à accomplir, sur prescription médicale, les actes professionnels suivants :

- Bilan psychomoteur ;
- Éducation précoce et stimulation psychomotrice ;
- Rééducation des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs au moyen de diverses techniques (relaxation dynamique, éducation gestuelle, expression corporelle ou plastique) et par des activités rythmiques, de jeux, d'équilibration et de coordination.

Il contribue, par des techniques d'approche corporelle, au traitement des déficiences intellectuelles, des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles de régulation émotionnelle et relationnelle, et des troubles de la représentation du corps.

Les qualités requises

Le métier de **Psychomotricien**, dans lequel la dimension relationnelle est essentielle, nécessite une démarche personnelle contre la maladie et la souffrance des personnes prises en charge. L'esprit d'observation et de recherche, l'intérêt pour la technicité sont également nécessaires.

L'accès aux études de psychomotricité est subordonné à la réussite à un concours d'entrée organisé par les écoles de psychomotricité. Pour les cinq écoles de Paris (Sorbonne et Sorbonne-Nouvelle), Lyon, Toulouse et Lille, le concours est réservé aux titulaires du baccalauréat et porte sur deux matières (Biologie et Français). Pour l'école de Bordeaux, le concours est ouvert aux seuls étudiants inscrits au PCEM de l'université de Bordeaux II. Les principaux textes régissant les études sont : Décret 74112 du 15 février 1974 modifié par portant du diplôme d'Etat de Psychomotricien. **Les écoles de Psychomotriciens**

Parmi les concours à dominante scientifique, celui de psychomotricien accueille le plus de bacheliers non scientifiques. Revers de la médaille : les étudiants sont d'autant plus nombreux à postuler, alors que seules 398 places ont été accordées par le numerus clausus à la rentrée 2007.

Le concours

Deux épreuves écrites de nature totalement différente sont à préparer : il s'agit de la biologie (2 h) et de la contraction de texte (2 h). Dans certains centres, une épreuve complémentaire d'admission peut être organisée : selon les cas, vous serez soumis à des tests psychotechniques (1h) ou à un entretien (15 min). Sur les 222 bacheliers admis dans les écoles en 2004-2005, 82 % étaient titulaires d'un bac S, 14 % d'un bac L ou ES et 5 % d'un bac techno (STI, STL ou SMS).

Le cursus

Les étudiants partagent leur emploi du temps entre un enseignement théorique, une approche pratique des techniques de psychomotricité (avec des ateliers de techniques corporelles et d'expression ainsi que des groupes de parole), des études de cas (bilan psychomoteur, projet thérapeutique) et, à partir de la deuxième année, vingt semaines de stage minimum effectuées dans des collectivités accueillant des enfants de différents âges, des institutions de soins, des hôpitaux psychiatriques. Les matières théoriques s'articulent autour de trois axes : anatomie fonctionnelle-physiologie neuromusculaire, psychologie-psychiatrie et psychomotricité.

Quels établissements ?

Ils sont répartis entre quatre écoles publiques rattachées à des universités et deux privées qui délivrent le diplôme d'État de psychomotricien en trois ans.

Coût

Les frais de scolarité vont de 1000 € par an dans les universités à 7200 € sur Paris.